

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 001-210103578-20240930-31_24-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	12
• présents	11
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 30 septembre 2024 à 20 heures 00

Date de convocation :

23 septembre 2024

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Tarifs garderie

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel.

Absent :

MÜLLER Julien.

Secrétaire de séance :

M. CHARPY Pierre

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'actualiser le tarif de la garderie qui sera applicable à partir du 1er octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT la tarification en vigueur à ce jour :

75 centimes d'euro (0.75€) la demi-heure pour les tranches suivantes :

- de 7h30 à 8h00
- de 8h00 à 8h30
- de 16h30 à 17h00
- de 17h00 à 17h30
- de 17h30 à 18h00
- de 18h00 à 18h30

10 € pour la période hors délai.

5 € la demi-heure pour les élèves non inscrits sur le site ROPACH

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Gilles THOMASSET

